

**Délibération n° 2014-49 en date du 7 mai 2014
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
approuvant différentes conventions**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et R. 232-10,
Sur proposition du Secrétaire général,

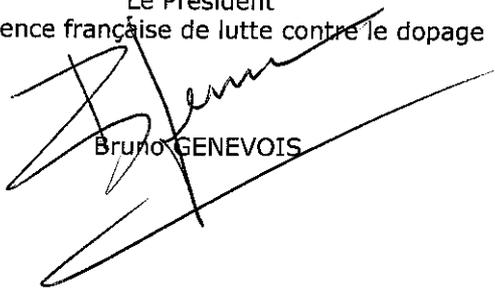
DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont approuvées les conventions énumérées en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 7 mai 2014.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage


Bruno GENEVOIS

ANNEXE

Objet	Cocontractant	Date de signature ou d'effet	Durée d'exécution
Action sociale	Meyclub Loisirs, Shopping & Voyages	26 juin 2013	Un an
Restauration	- Association des usagers du restaurant interministériel	23 octobre 2009	Un an (renouvellement par tacite reconduction)
	- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Ile-de-France	12 février 2007	Un an (renouvellement par tacite reconduction)
Assurances	Zurich Insurance Company Ltd	1 ^{er} mai 2014 (date d'effet)	Un an
Mise à disposition de locaux	- Nexity Saggel Property Management	13 juillet 2006	30 septembre 2015
	- Centre d'Education Populaire et de Sport d'Ile-de-France	13 décembre 2007	Un an (renouvellement par tacite reconduction)
Gestion	Département informatique de la Paierie générale du Trésor	1 ^{er} octobre 2006	Jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des Parties